

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2968

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le prolongement du boulevard Mendès-France appartenant à la société Axiade Rhône-Alpes et levée partielle de l'emplacement de voirie n° 33**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société Axiade Rhône-Alpes est propriétaire d'un terrain cadastré sous le numéro 12 de la section DC et grevé, au plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil de Communauté en date du 11 juillet 2005 et opposable aux tiers depuis le 5 août 2005, d'un emplacement réservé de voirie n° 33, en vue de la prolongation du boulevard Mendès-France à Meyzieu.

Suivant les dispositions des articles L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, la société Axiade Rhône-Alpes a, par lettre recommandée en date du 21 juillet 2005, adressé à la mairie de Meyzieu une mise en demeure d'acquiescer l'emprise réservée à la future voirie sur le terrain précité.

Ce projet a été depuis modifié. En effet, l'assiette de la voie a été décalée à l'ouest pour permettre l'intégration, dans le futur domaine public, d'une canalisation d'eau existante. Par décision en date du 2 mai 2005 et un compromis signé le 9 mai 2005, la Communauté urbaine a acquis la parcelle de terrain nécessaire à l'emprise de la nouvelle voie. En conséquence, l'emplacement réservé n'ayant plus d'objet, il y a lieu de renoncer à l'acquisition de la parcelle en cause non concernée par le projet de voirie, ce qui a pour effet la suppression de ladite réserve au droit de la parcelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Renonce à l'acquisition du terrain cadastré sous le numéro 12 de la section DC, situé dans le prolongement du boulevard Mendès-France à Meyzieu et appartenant à la société Axiade Rhône-Alpes.

2° - Prononce la levée de la réserve communautaire n° 33 sur la parcelle cadastrée sous le numéro 12 de la section DC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,